RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212900864-20251210-202553-DE

Conseil Municipal du 10 décembre 2025
Délibération n°2025/53

07 a) - Cession de terrains communaux.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 11** **Votants : 11**

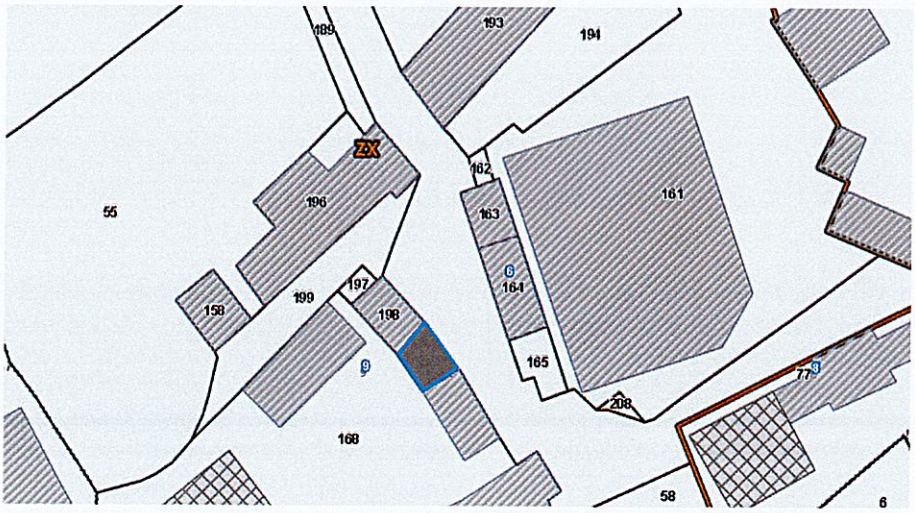
L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël LE GALL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur LE GALL Jean-Noël, Maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame LECANON Valérie, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au Maire.
Madame KERVERN Laurence, Madame GOASGUEN Marie-Catherine, Monsieur MONBEL Yann, conseillers délégués.
Madame GODOC Morgane, Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur JACQ Laurent.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BUTEL Ketty, Madame SCIOU Anaïs, Monsieur MALLEJAC Florian, Monsieur GAUTARD Stéphane.

SECRÉTAIRE : Monsieur Le Maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame GODOC Morgane est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de l'étude notariale de Daoulas, il convient de revoir la délibération n°2025/18 du 21 mai 2025, concernant la cession d'un délaissé de voirie communal d'environ 30 m² à Creac'h Carnel, au profit de Madame BERNICOT Françoise, cette dernière ayant manifesté le souhait que la cession soit faite au profit de l'indivision BERNICOT, propriétaire des biens concernés par ladite cession.



Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Approuve la modification de la délibération et confirme ladite cession au prix de 15€ le m²**
- **Dit que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 11 décembre 2025.
Le Maire,
Jean-Noël LE GALL

MAIRIE D'IRVILLAC 29460